

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 1

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

„où les jeunes pousses sont très délicates. Il est peu probable que cette maladie prenne une extension plus sérieuse; elle est du reste assez frappante pour attirer l'attention du forestier.“

Nous rencontrons encore ici une communication sur la lutte contre le *Hysterium pinastri*. Le forestier refait contre ce champignon les mêmes expériences que naguère le viticulteur contre le Mildew. Nous voyons passer la liste des mélanges du sulfate de cuivre (vitriol) avec diverses matières fixantes.

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui se trouveraient dans la fâcheuse nécessité de devoir défendre leurs semis de pin contre le *Hysterium*, d'utiliser le mélange (vitriol et chaux) connu sous le nom de „*Bouillie bordelaise*“. L'application se fait au moyen du pulvérisateur ordinaire. R



Chronique forestière.

Confédération.

Le Département fédéral de l'Intérieur, auquel se rattache le service des Forêts, Chasse et Pêche, a, au commencement de ce mois, changé de chef. M. le conseiller fédéral *Lachenal*, que l'état de sa santé obligeait à quitter son pénible poste a été remplacé par le nouveau conseiller fédéral, M. *Ruchet*, jusqu'à présent conseiller d'Etat du canton de Vaud.

Le départ de M. *Lachenal* sera vivement regretté de chacun, tout spécialement des forestiers. Ce magistrat, grâce surtout à la grande part qu'il avait prise à l'élaboration d'une nouvelle loi forestière, s'était acquis de sérieux titres à la reconnaissance du monde forestier. Il part, en laissant à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, le souvenir d'un homme aimable et de grand cœur.

Son successeur, M. le conseiller fédéral *Ruchet*, n'a sans doute pas eu l'occasion jusqu'à aujourd'hui de s'occuper beaucoup des choses de la forêt. Toutefois, les questions forestières ne lui sont pas inconnues, puisqu'il a pris une part active, comme représentant pendant de longues années de l'Etat de Vaud au Conseil des Etats, à l'élaboration des nombreux arrêtés fédéraux qui ont vu le fond dans le courant de ces dernières années.

De même, en sa qualité de membre de commissions parlementaires chargées d'étudier les demandes de subsides pour corrections de torrents, il a pu apprécier l'importance primaire de la forêt protectrice dans les hautes régions. C'est pourquoi nous pouvons être assurés que la surveillance des affaires forestières se trouve de nouveau en de bonnes mains.

Numa Droz †. La mort de l'ancien conseiller fédéral M. Numa Droz, directeur de l'office international des chemins de fer, survenue le 15 décembre 1899, a causé une douloreuse surprise dans tout le pays. La presse suisse unanime, comme les Conseils de la nation, ont

apporté un éloquent hommage aux services si éminents qu'a rendu à la patrie cet homme d'Etat fauché si prématûrement et en pleine activité.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici brièvement tout ce qu'a fait le défunt pour le développement de notre économie forestière.

Conseiller fédéral pendant 22 ans, M. Droz a dirigé de 1876 à 1878 le Département de l'Intérieur et, de 1879 à 1886, celui du Commerce et de l'Agriculture, auxquels les affaires forestières étaient successivement attribuées. C'est dire qu'il eut à s'occuper très directement de questions forestières. Il s'agissait, à ce moment, de faire appliquer la nouvelle loi fédérale — rien moins que populaire — sur la police des forêts dans les hautes régions, de créer ou de compléter l'organisation et la législation forestières des cantons. Il fallait faire front contre les abus de toute nature dont étaient entachés le traitement et l'exploitation de forêts de haute montagne. Droz, grâce à son prodigieux esprit d'assimilation, se mit rapidement au courant de toutes ces questions. La nouvelle loi n'eut pas de défenseur plus ardent, ni de plus adroit.

Plus tard encore, bien que les choses forestières ne fussent plus de son ressort, il n'en conserva pas moins un intérêt très vif pour tout ce qui leur touchait, de près ou de loin. A peine un mois avant sa mort, il nous avait encore promis son précieux concours pour la rédaction du Journal. Sa dernière heure, hélas, avait sonné. La mémoire de Droz restera pour toujours chère entre toutes aux forestiers suisses.

Cantons.

Berne. Recherches relatives au régime des eaux. La station suisse de recherches forestières institue dans l'Emmenthal une série d'observations du plus haut intérêt pratique et scientifique. Elle se propose d'étudier l'influence du boisement d'une contrée sur l'écoulement des eaux météoriques, soit sur le régime des eaux. Elle a choisi, pour ce but, deux vallées de peu d'étendue, très rapprochées et qui, toutes autres conditions égales, possèdent un boisement complètement différent. Les travaux préliminaires ont été commencés l'automne dernier.

Ces recherches ont principalement pour but de déterminer la proportion des eaux météoriques qui s'écoulent en terrain boisé et en terrain découvert ainsi que la rapidité de cet écoulement dans les deux cas, surtout pendant les pluies d'orage.

M. Bourgeois, directeur de la station, avec le concours de la station fédérale de météorologie et de la section hydrométrique de l'inspectorat fédéral des travaux publics, dirige ces recherches. C'est dire qu'elles seront conduites avec toute la compétence et le zèle nécessaires. Nous souhaitons bonne chance à notre vaillante station de recherches.

Tessin. Incendie de forêts. Nous avons, dans le numéro du mois d'avril 1899, mentionné déjà les incendies qui ravagent par trop fréquemment les forêts de notre canton. Notre énergique appel à la lutte contre ce fléau n'a pas été vain. La société cantonale d'agricul-